

CONDITIONS D'INSCRIPTION ET D'ANNULATION

Date limite d'inscription le vendredi 11 mars.

Inscription et paiement :

Terra Nobilis ne considère une inscription comme définitive qu'à réception d'un bulletin d'inscription - à demander auprès de l'agence par téléphone ou e-mail - daté et signé. A plus de 35 jours de la date du départ, l'inscription doit être accompagnée d'un acompte de 30% du montant total du voyage. La facture est adressée au client dans les 10 jours qui suivent l'inscription. Une réservation effectuée par téléphone ne sera effective qu'à réception du bulletin d'inscription accompagné de l'acompte, ou le cas échéant du solde. Le solde du voyage devra nous parvenir au moins 35 jours avant le départ, sans rappel de notre part. Dans le cas où celui-ci ne nous parviendrait pas en temps voulu, nous considérerions l'inscription comme une annulation du fait du client. En cas d'inscription à moins de 35 jours le règlement intégral des prestations sera exigé dès l'inscription.

Les conditions d'annulation ci-dessous s'appliqueront et si l'acompte versé ne couvre pas les frais, Terra Nobilis est en droit d'exiger le règlement de la différence.

Conditions et frais d'annulation :

Toute annulation de votre part devra nous être notifiée par courrier recommandé avec accusé de réception. La date apposée par la Poste sera retenue comme date d'annulation pour la facturation des frais.

L'annulation de son inscription par le client entraînera l'exigibilité des frais suivants :

- Plus de 121 jours avant le départ : 15% du prix total du voyage
- entre 120 et 91 jours : 30 % du prix total du voyage
- entre 90 et 61 jours : 50 % du prix total du voyage
- entre 60 et 31 jours : 75 % du prix total du voyage
- moins de 30 jours : 100 % du prix total du voyage

Aucun remboursement n'est effectué dans les cas suivants :

- L'absence du client au départ à l'heure et au lieu mentionnés dans ses documents de voyage.
- L'absence de documents nécessaires à la réalisation du voyage tels que cartes d'identité ou passeports.

Les frais d'assurance engagés ne sont pas remboursables.